

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds (le "Fonds"). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies aux investisseurs conformément à une obligation légale, afin de les aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé aux investisseurs de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Credit Suisse (Lie) Money Market Fund CHF B,

une catégorie d'actions du Credit Suisse (Lie) Money Market Fund CHF

Société de gestion
ISIN

Credit Suisse Funds (Liechtenstein) AG
LI0037728396

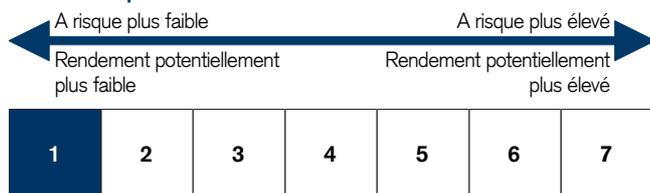
Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de placement du Fonds consiste à dégager un rendement approprié dans la monnaie de référence du Fonds en tenant compte de la sécurité du capital et de la liquidité de la fortune. La fortune du compartiment est investie en papiers-valeurs et autres placements selon le principe de la répartition des risques. Le compartiment investit sa fortune au moins aux deux tiers dans des titres libellés en francs suisses (CHF) réunissant des papiers-valeurs et droits-valeurs de créance (obligations, emprunts, rentes, Notes et autres) et des instruments du marché monétaire de débiteurs privés et publics du monde entier, ainsi que des placements à terme auprès de banques du Liechtenstein, d'un autre Etat membre de l'EEE ou de Suisse, de même que dans des parts d'autres fonds qui investissent leur fortune conformément à la politique de placement du compartiment. L'ensemble du portefeuille du Fonds peut, en tenant compte d'instruments dérivés, présenter une dernière échéance

moyenne d'au maximum six mois et une durée résiduelle moyenne de douze mois. Dans le cas de placements à taux variable, la date de la prochaine adaptation des taux est considérée comme l'échéance. La durée résiduelle des placements individuels ne peut dépasser deux ans tant que la date de la prochaine adaptation des taux ne dépasse pas 397 jours. La sélection des différents placements relève du jugement du gestionnaire de fortune. Les investisseurs peuvent exiger de la société de gestion le remboursement des parts à chaque jour de bourse. Cependant, la société de gestion peut interrompre le remboursement lorsque des circonstances exceptionnelles l'imposent, en tenant compte de l'intérêt des investisseurs. Les revenus de la classe de parts B sont en principe réinvestis (capitalisation). Le Fonds s'adresse aux investisseurs présentant une faible tolérance au risque et souhaitant disposer à court terme de la fortune investie.

Profil de risque et de rendement

Profil de risque



Le profil de risque et de rendement du Fonds reflète les variations de valeur de ses placements. L'évaluation du risque présentée ci-dessus reflète de manière raisonnablement précise le risque auquel le Fonds a été exposé dans le passé. Elle ne reflète pas forcément le risque du Fonds en cas de circonstances ou d'événements nouveaux. Les changements d'orientation du Fonds dans les limites fixées par sa politique de placement peuvent aussi avoir une incidence sur le profil de risque et de rendement. La catégorie de risque associée à ce Fonds peut donc évoluer dans le temps. Veuillez noter que la réalisation de revenus plus élevés implique généralement aussi des pertes plus grandes. Une classification dans la catégorie de risque la plus basse ne signifie pas que le Fonds est sans risque.

Le profil de risque et de rendement reflète l'interaction des facteurs de risque déterminants pour le Fonds; tout changement extraordinaire de ces facteurs peut avoir des conséquences importantes.

Pourquoi le Fonds est-il classé dans cette catégorie?

Les placements dans des titres de créance varient selon les fluctuations des taux d'intérêt, la taille de leur segment de marché, l'allocation monétaire, le secteur économique et la qualité de crédit des obligations. Les fonds obligataires à échéance courte sont en général moins sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. C'est aussi le cas des fonds obligataires qui se concentrent sur des émetteurs bien notés.

Existe-t-il d'autres risques particuliers?

Le profil de risque et de rendement est un indicateur raisonnablement précis du risque auquel le Fonds a été exposé dans les conditions de marché et d'exploitation passées. Il ne reflète pas les risques auxquels le Fonds pourrait être exposé à l'avenir en cas de développements extraordinaires sans rapport avec ce que le Fonds a pu connaître dans le passé. Le profil de risque et de rendement ne reflète pas non plus les risques liés à des dysfonctionnements opérationnels ou à d'autres événements hors du contrôle du Fonds et susceptibles d'influencer les investissements du Fonds, tels les risques juridiques et politiques, un tarissement imprévu des liquidités sur le marché ou la défaillance de contreparties. Le Fonds peut en outre être confronté à des restrictions de change, à une limitation des droits de propriété ou à d'autres risques juridiques ou politiques.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1.50%
Frais de sortie	Sans objet
Frais de conversion	Sans objet

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital de l'investisseur avant l'investissement ou avant le versement du produit du placement.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0.22%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Sans objet

Les frais dus par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de marketing et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les **frais d'entrée** et de **sortie** indiqués sont les frais maximums pouvant être imputés aux investisseurs. Les investisseurs peuvent obtenir le montant des frais effectivement appliqués auprès de leur conseiller financier ou du distributeur.

Les données relatives aux **frais courants** reposent sur les chiffres de l'exercice semestriel précédent clos au 29 février 2012. Ces frais peuvent

varier d'une année à l'autre. Ils ne comprennent pas la commission de performance ni les frais de transactions du portefeuille, mais ils incluent les frais d'entrée et/ou de sortie que le Fonds doit payer à l'achat ou à la vente d'actions/de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Performances passées

Exclusion de la responsabilité concernant la performance

Veuillez noter que la performance passée ne constitue pas une indication fiable des résultats futurs.

Frais et commissions

Le graphique de performance montre les revenus des investissements du Fonds exprimé comme un changement en pourcentage de la valeur nette d'inventaire à la fin de l'année dans la monnaie du Fonds.

Le calcul de la performance passée inclut les frais courants du Fonds. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul de la performance passée.

Date de lancement et monnaie du Fonds

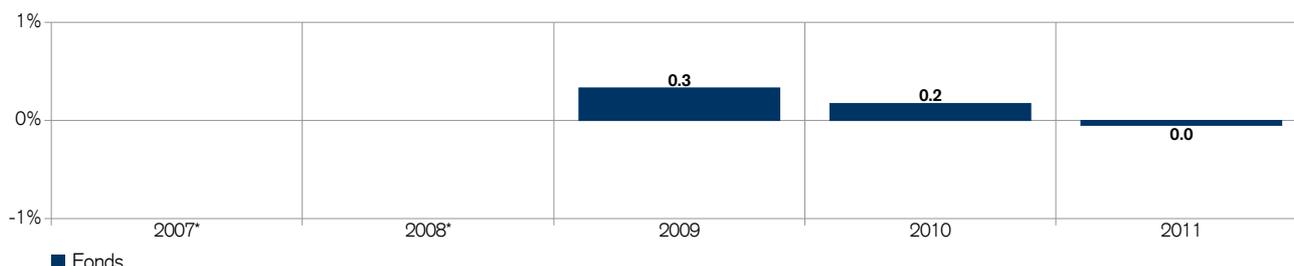
Le Fonds a été lancé le 31 mars 2008.

La catégorie d'actions a été lancée le 31 mars 2008.

La monnaie de référence du Fonds est le CHF.

La monnaie de la catégorie d'actions est le CHF.

La performance passée a été calculée en CHF.



* Aucune donnée relative à la catégorie d'actions n'est disponible pour cette période de référence. La catégorie d'actions a été lancée le 31 mars 2008.

Informations pratiques

Dépositaire

Verwaltungs- und Privat-Bank AG, Vaduz

Autres informations

De plus amples informations sur Credit Suisse (Lie) Funds SICAV, le prospectus du Fonds ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels en allemand peuvent être obtenus auprès de Credit Suisse Funds (Liechtenstein) AG des distributeurs désignés ou par internet sur www.credit-suisse.com et sur le site internet de l'Association liechtensteinoise des fonds de placement (Liechtensteinischer Anlagefondsverband – LAFV): www.lafv.li. Ce document d'information clé pour l'investisseur concerne un fonds de Credit Suisse (Lie) Funds SICAV. Le prospectus ainsi que les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds à compartiment. Les actifs et les dettes des différents fonds représentent des patrimoines distincts. Cela signifie qu'aucun fonds ne répond sur ses actifs des dettes d'un autre fonds au sein du fonds à compartiments.

Publication des prix

Les prix les plus récents des actions sont disponibles sur www.credit-suisse.com.

Echange de fonds/catégories

Les investisseurs peuvent convertir tout ou partie de leurs actions contre des actions de la même catégorie d'un autre fonds ou d'une autre

catégorie du même fonds ou d'un autre fonds, à condition que les conditions d'accès dans la catégorie d'actions concernée soient satisfaites. De plus amples informations sur la conversion d'actions et la commission de conversion en vigueur figurent dans le prospectus au chapitre «Conversion d'actions».

Données spécifiques sur les fonds

D'autres catégories d'actions peuvent être proposées pour ce Fonds. De plus amples informations à ce sujet figurent dans le prospectus. De plus amples informations sur les catégories d'actions commercialisés au public dans la juridiction de l'investisseur sont disponibles sur www.credit-suisse.com.

Réglementation fiscale

Le Fonds est soumis à la loi fiscale du Liechtenstein, ce qui peut avoir des conséquences sur l'imposition de vos revenus issus du fonds. Il vous est donc recommandé de consulter votre propre conseiller professionnel à propos de ces incidences fiscales.

Responsabilité

La responsabilité de Credit Suisse Funds (Liechtenstein) AG ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé au Liechtenstein et réglementé par l'Autorité de surveillance des marchés financiers du Liechtenstein (FMA). Credit Suisse Funds (Liechtenstein) AG est agréée au Liechtenstein et réglementée par l'Autorité de surveillance des marchés financiers du Liechtenstein (FMA).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 septembre 2012.